

# COMMUNE DE DOHEM

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de mai à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 16 mai 2022.

**Etaient présents** : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Michelle LEFEBVRE, Dorothée ANNEBICQUE, , Frédéric LELEU, Joseph CARLIER, Etienne DILLY (arrivé à 20 h 35)

**Etaient absents** : Nelly MINET procuration à Eugéna RITAINE, David DAMBRUNE procuration à Patricia POULAIN, Adrien DILLY

**Secrétaire de séance** : Frédéric LELEU

**Assistait également** : Céline COQUET

Les comptes rendus des réunions du 8 et du 15 avril sont distribués et seront à valider à la prochaine réunion.

Madame le Maire propose que les comptes rendus des réunions (hebdomadaires) de chantier des travaux de la salle des fêtes soient envoyés à chacun.

### 1- **Présentation par ERG et Volterres d'une offre d'électricité verte et locale**

ERG et Volterres proposent une offre d'électricité verte et locale à un tarif privilégié pour les 200 premières souscriptions

- Une offre de fourniture d'électricité verte et locale en circuit court grâce au parc éolien de la Vallée de l'AA 2 Est – Commune de Dohem
- Couverture à 100% des besoins en électricité pour les foyers limitrophes, un tarif privilégié pour les 200 premières souscriptions
- Une offre simple à contractualiser et sans surcoût (p/r aux Tarifs Réglementés de Vente)

Volterres, fournisseur d'électricité innovant en partenariat avec ERG, développeur et producteur indépendant d'énergies renouvelables, propose son offre de fourniture d'électricité verte à destination des habitants de la commune de Dohem, la communauté de communes du Pays de Lumbres, du Pays de Saint Omer et du Haut Pays du Montreuillois.

Ce partenariat permet aux consommateurs éligibles d'avoir accès à une énergie produite localement, durablement et à un tarif préférentiel. Cette collaboration permet la création d'une offre d'électricité en circuit court conçue pour les habitants engagés dans la transition énergétique de leur territoire.

#### **La mise en service du parc éolien de la Vallée de l'AA 2 Est pour alimenter près de 2 900 foyers**

L'initiative s'inscrit dans le projet d'extension du parc éolien de la Vallée de l'AA 2, inauguré en 2019. ERG a souhaité pour la mise en service de l'extension du parc en décembre 2021, s'associer à l'expertise de Volterres. Ce partenariat démontre la capacité des deux sociétés à produire et à fournir une électricité verte et compétitive au bénéfice de riverains soucieux de consommer responsable.

Les 200 premiers souscripteurs bénéficieront d'une remise de 100€ durant la première année de fourniture, soit environ 10% d'économies sur le budget annuel moyen en électricité d'un ménage. Le maître mot de cette nouvelle offre est la transparence. En effet, Volterres assure un service de traçabilité de l'électricité intégré à son offre. Ainsi, les consommateurs peuvent suivre simplement la composition de leur approvisionnement en électricité et l'empreinte carbone associée.

Des permanences auront lieu à la mairie de DOHEM pour les personnes intéressées.

## 2- Délibération pour avis pour la valorisation du SICABIO par épandage par la société SICAL Lumbres

L'activité industrielle de la société SICAL génère une production d'eaux usées dont le traitement est à l'origine d'un sous-produit valorisé actuellement en compostage. L'entreprise souhaite désormais valoriser une partie de la production du sous-produit en agriculture via un plan d'épandage :

- **Le SICABIO** : sous-produit organo-calcaïque issu du traitement des eaux de process de la papeterie au niveau de la station d'épuration (boues biologiques).



# LISTE DES COMMUNES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : **SICAL**

*Parcelles non sorties à ce jour*

Unité de production : SICAL				
Produit : SICABIO				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
62229	CLETY	1,58	1,58	
62271	DOHEM	5,03	3,82	1,21
62309	ESQUERDES	1,00	1,00	
62403	HALLINES	5,14	3,39	1,75
62569	MERCK-SAINT-LIEVIN	85,32	77,93	7,39
62613	NIELLES-LES-BLEQUIN	0,44	0,44	
62656	PIHEM	0,58	0,58	
62702	REMILLY-WIRQUIN	86,10	81,66	4,44
62812	THIEMBRONNE	3,81	3,17	0,64
62837	VAUDRINGHEM	16,59	10,20	6,39
62882	WAVRANS-SUR-L'AA	31,33	14,14	17,19
62897	WISMES	10,96	10,96	
<b>Total</b>	<b>12 communes</b>	<b>247,88</b>	<b>208,87</b>	<b>39,01</b>

### 📅 Périodes d'épandage

Les épandages auront lieu en fin d'été-début automne :

- après la moisson sur chaumes de céréales, avant l'implantation d'une culture de colza ou d'une céréale d'hiver (blé, escourgeon) ;
- avant l'implantation d'une culture intermédiaire (CIPAN) ou sur CIPAN (suivie ensuite d'une culture de printemps : betteraves sucrières, maïs ensilage).

### L'épandage

Le passage répété des tracteurs peut entraîner le tassement du sol. Ainsi des précautions sont prises pour la réalisation des épandages (période, choix des pneumatiques et pression de gonflage) afin de limiter le

tassement. Le bruit n'a pas d'impact puisque les activités sont menées en milieu rural, loin des habitations, en respectant les distances d'isolement réglementaires.

### Les odeurs

Le SICABIO est susceptible de générer des odeurs lors des épandages, du fait de sa composition contenant de l'azote et de la matière organique. Pour minimiser les nuisances olfactives, le sous-produit sera enfoui au plus vite après épandage (dans les 48 heures maximum / dans les 24 heures en cas de fortes chaleurs).

Afin de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac, il est préférable d'utiliser un dispositif d'épandage permettant l'enfouissement du sous-produit.

Des distances d'isolement vis-à-vis des habitations (100 mètres) sont également fixées par la réglementation afin de limiter ces nuisances.

Parcelles concernées : plan joint

La préfecture nous demande de délibérer pour avis sur le projet.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Pour : 8            Contre : 4            Abstention :

### 3-Délibération pour une AMO pour la salle des fêtes

Madame le Maire a sollicité le cabinet I2D pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de sécuriser la partie administrative.

La démarche proposée par le bureau d'études pour accompagner administrativement la commune pendant la phase travaux est la suivante :

- Vérification administrative des dispositions prises par le Maître d'oeuvre qui a la charge de la Direction des Travaux
- Assistance administrative pour la gestion des marchés travaux et de maîtrise d'oeuvre.

Le montant des travaux est de 592 784.17 euros HT.

Le montant de la mission de maîtrise d'oeuvre est de 38 000.00 €HT

Soit un montant total de 630 784.17 €HT

Le taux de rémunération pour cette mission est fixé à 1.1% et se décompose comme suit :

<b>PHASE D'OPERATION</b>		<b>TOTAL</b>
<b>Forfait pour prise de connaissance et récupération des dossiers marchés</b>	<b>1 jour</b>	<b>400.00 €HT</b>
<b>Phase Travaux</b>		<b>6 938.00 €HT</b>
<b>Total</b>		<b>7 338.00 €HT</b>

Le conseil ne souhaite pas solliciter l'AMO car le coût est trop élevé, et ça fait double emploi car cette mission est normalement assurée par l'architecte. Le conseil pourrait revenir sur le sujet si l'architecte accepte de baisser son tarif.

#### **4-Subventions aux associations**

Subventions versées en 2021 :

- CCAS 550 €
- AMICALE CLUB 3è AGE 255 €
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG 125 €
- ASSOCIATION AC-PG 140 €
- CLUB GYM DETENTE 100 €
- COMICE AGRICOLE 100 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE 230 €
- SOCIETE DE CHASSE DE MAISNIL 50 €
- SOCIETE DE CHASSE DE DOHEM 50 €
- COMITE DES FETES 2 155 €
- ASSADD 200 €
- Club de Pétanque 100 €
- LAFC 3300 € (Part fixe 1500 € part variable 45 x 40 = 1800 €)
- Union musicale : 4000 €

Pour l'année 2022, il est décidé d'allouer 100 € aux sociétés de chasse et de maintenir le montant des autres.

Pour le LAFC, l'an dernier, il avait été décidé une part fixe de 1500 € et une part variable de 45 € par joueur licencié à Dohem. Cette année ils ne sont plus que 34 joueurs.

Le président sollicite une subvention de 5000 €.

Le conseil décide de laisser la part variable à 34 joueurs x 45 € soit 1530 € pour la part fixe 2000 € soit un total de 3530 €.

Pour l'Union musicale, le conseil décide de renouveler les 4000 €

#### **5-Questions diverses**

- ✓ Bureaux de vote 12 et 19 juin
- ✓ Tarifs concessions et sarcophages (réunion décembre 2020) pour les concessions qui ont été reprises

-coût d'un caveau 2 places 1409.43 € TTC

- coût d'un caveau 3 places 1659.43 € TTC

Le tarif sera fixé lors d'une prochaine réunion.

- ✓ Tour de France 5 juillet 2022 : stationnement interdit depuis la veille sur le long du passage du tour et fermeture à la circulation le jour du passage à partir de 12h30
- ✓ Préemption terrain Le Mignon : Maître DUMONT nous a interrogé sur les parcelles qui sont en emplacement réservé, afin d'anticiper la faisabilité d'un éventuel futur cimetière, une étude de sol est nécessaire.

Madame le Maire propose de demander le passage d'un hydrogéologue afin de réaliser cette étude de sol.

DA demande s'il est possible de mettre une 2<sup>ème</sup> cuve de récupération d'eau dans le cimetière.

DA demande de sécuriser la fin de la rue de Maisnil avant la rue de Coyecques car c'est très dangereux.

DA : réunion du 4 AVRIL du syndicat scolaire : 60 euros à charge des communes par semaine pour le centre aéré

L'inauguration du 2<sup>ème</sup> parc éolien aura lieu le jeudi 16 juin.

Problème persistant d'un camion garé rue de Maisnil : il est demandé qu'un courrier de mise en demeure lui soit adressé avec un mois de délai pour faire cesser la gêne. Sans action de la part du propriétaire un arrêté d'interdiction de stationner sera pris.